

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 6 octobre 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Martine Renaud a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5281/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5282/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5283/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
 4. Adoption du procès-verbal;
 5. Adoption de l'ordre du jour;
 6. Parole à l'assemblée;
 7. Parole aux élèves;
 8. Demande d'autorisation en lien avec la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hippolyte;
 9. Demande de reconnaissance d'un fournisseur ou prestataire de service exclusif - Regulvar inc.;
 10. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
 11. Projet de politique relative à la prévention du harcèlement et la gestion des plaintes;
 12. Résultats scolaires 2014-2015 au pré-DEP;
- PAUSE
13. Présentation du bilan de l'école d'été;
 14. Présentation des résultats de juin et août 2015;
 15. Dossier - Protecteur 2015-16-001;
 16. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
 17. Questions diverses;
 18. Information du comité de parents;
 19. Information de la vice-présidence;
 20. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
 21. Information de la direction générale;
 22. Tour de table - partage d'information;
 23. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PAROLE AUX ÉLÈVES

DEMANDE D'AUTORISATION EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-HIPPOLYTE (R-5284/SRM)

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement sur les contrats de service;

ATTENDU QUE le Conseil du Trésor exige l'autorisation du dirigeant de l'organisme public avant d'aller en appel d'offres public pour des services professionnels;

ATTENDU QUE la résolution R-5032/SRM nomme M^{me} Marie-Noël Racicot comme ressource permanente en tant que secrétaire de comité de sélection pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour le choix des professionnels en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Hippolyte est en préparation;

ATTENDU QUE dans un souci de confidentialité et de rigueur, il est souhaitable que les nominations ci-dessous soient faites conformément au règlement de la délégation de pouvoir et qu'elles demeurent confidentielles;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont évaluées par un comité de sélection composé d'un secrétaire et d'au moins trois (3) membres;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

- A. D'autoriser le Service des ressources matérielles à aller en appel d'offres public en vue du choix des professionnels pour la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hippolyte;
- B. D'autoriser qu'un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions reçues pour le choix des professionnels en vue de la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hippolyte soit composé des membres suivants :
 - Deux (2) gestionnaires du Service des ressources matérielles.
 - Un (1) membre de la direction générale de la commission scolaire.
 - Un (1) membre externe à la commission scolaire.
- C. D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à nommer deux (2) gestionnaires de son service et à choisir le membre externe.
- D. D'autoriser la directrice générale à nommer le représentant de la direction générale.
- E. De mandater la directrice générale à s'assurer qu'aucun lien hiérarchique n'existe entre les membres.

Adopté

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICE EXCLUSIF - REGULVAR INC. (R-5285/SRM)

ATTENDU l'article 5.3.1 c) - Fournisseur ou prestataire de service exclusif de la politique d'approvisionnement;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) se doit de procéder à une mise à niveau des systèmes de cartes de contrôle en vue de préserver le chauffage de ses bâtiments;

ATTENDU QUE le remplacement des cartes et autres équipements de contrôle est requis vu leur désuétude et que le total des coûts des contrats liés au remplacement de ces cartes est inconnu à ce jour;

CONSIDÉRANT le choix technologique retenu par le passé;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la CSRDN utilise la technologie du contrôle numérique de chauffage et de ventilation des écoles;

CONSIDÉRANT QUE cette technologie est largement utilisée dans les domaines commercial et institutionnel et qu'elle permet de contrôler de façon fiable et efficace les divers systèmes mécaniques des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE malgré la volonté de standardiser les protocoles de communication, les contrôleurs de différents fabricants ne sont pas compatibles;

CONSIDÉRANT la complexité de tels systèmes, la CSRDN a favorisé la standardisation vers un seul fournisseur (6 février 1996);

CONSIDÉRANT QUE nous comparons régulièrement les prix négociés avec les prix du marché afin de nous assurer que les prix demandés soient et demeurent compétitifs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

De reconnaître Regulvar inc. comme fournisseur exclusif pour les systèmes de contrôle en chauffage et ventilation des écoles déjà construites à ce jour et disposant de la technologie Delta pour l'année 2015-2016.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (R-5286/SRH)

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

CONSIDÉRANT les concours C-2014-505 et C-2014-510;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 22 septembre 2015, à savoir M. Jacques Marchildon.

Adopté

PROJET DE POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET LA GESTION DES PLAINTES (R-5287/SRH)

CONSIDÉRANT la politique 4904 sur la prévention du harcèlement et la gestion des plaintes adoptée en 2004 par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'expérience acquise au cours des années et des enseignements de la jurisprudence en matière de harcèlement au Québec;

CONSIDÉRANT le fait qu'il appert souhaitable de se doter d'outils supplémentaires pouvant guider les employés appelés à consulter ou qui souhaitent se prévaloir de la politique;

CONSIDÉRANT le fait que Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit être un modèle ou une référence en ce qui a trait au respect des droits et libertés de la personne. De ce fait, elle doit s'assurer de remplir efficacement cette mission d'éducation et de sensibilisation auprès de toute sa population.

Il est PROPOSE par M. Éric Filiatrault, commissaire, d'adopter la politique relative à la prévention du harcèlement et la gestion des plaintes, laquelle est versée au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2015-2016-02*. La politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil des commissaires.

Adopté

RÉSULTATS SCOLAIRES 2014-2015 AU PRÉ-DEP

Pour information

PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

Pour information

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE JUIN ET AOÛT 2015

Pour information

PROPOSITION D'HUIS CLOS (R-5288/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 21 h 20.

Adopté

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-5289/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 21 h 50.

Adopté

DOSSIER - PROTECTEUR 2015-16-001 (R-5290/SSGC)

CONSIDÉRANT la plainte formulée au protecteur de l'élève dans le dossier *Protecteur 2015-16-001 (CSRDN-2015-27)*;

CONSIDÉRANT QUE la plainte formulée conteste la décision de l'école concernée relativement au classement de l'élève et que cette décision a été maintenue par le conseil des commissaires dans le cadre de sa résolution portant le numéro R-5272/SSGC;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations communiquées confidentiellement par le protecteur de l'élève au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le conseil des commissaires d'obtenir du protecteur de l'élève certaines précisions et un éclairage additionnels afin d'être en mesure de prendre une décision dans ce dossier;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, de :

Mandater le secrétaire général afin que ce dernier procède aux démarches qui s'imposent auprès du protecteur de l'élève pour obtenir de ce dernier les précisions et l'éclairage additionnels requis afin de permettre au conseil des commissaires de prendre une décision éclairée relativement aux recommandations formulées.

Mandater le secrétaire général pour remettre le dossier à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires suivant immédiatement la réception des précisions et de l'éclairage additionnels demandés au protecteur de l'élève et de traiter le tout sur la base de la plus stricte confidentialité jusqu'à ce que le conseil des commissaires se prononce formellement en séance.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5291/SSGC)

M. Éric Filiatrault, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h 20.

Adopté